



# Compte rendu du Comité technique ministériel du 4 octobre 2018

## « point d'information sur la réorganisation territoriale (expérimentation Rouen/Caen) »

Le CTM a évoqué plusieurs points mais nous ne traitons que celui portant sur la réorganisation territoriale tenant compte de l'expérimentation Caen/Rouen.

### **Les déclarations de l'administration centrale**

Le point a été introduit par l'administration, à plusieurs voix. La secrétaire générale du ministère a rappelé le calendrier de fusion des académies et l'état des travaux qui début par la définition de structures-cibles qui constitueront les feuilles de route pour chaque recteur de région. L'administration centrale travaille sur les grandes fonctions des services académiques qui permettront d'établir des structures-cibles. Ces structures-cibles seront assez ouvertes (sic !) et permettront un dialogue avec les organisations syndicales et les personnels. Elles doivent être validées début 2019 puis affinées localement. Il y aura notamment une étude d'impact « RH ». Un accompagnement RH sera discuté début 2019 au niveau ministériel ainsi qu'une réflexion sur les convergences des politiques indemnitaires. Un groupe de travail interministériel (éducation nationale et enseignement supérieur) sera mis en place et traitera de sujets variés ayant trait à l'accompagnement des fusions.

Les réorganisations seront validées en juillet 2019 ; en janvier 2020 : les 13 académies seraient juridiquement officialisées ; 2020-2022 : réorganisation des services académiques.

Par ailleurs, plusieurs textes réglementaires doivent évoluer. Enfin, un dialogue de gestion avec 10 universités va être mis en place.

### **Interventions syndicales**

L'UNSA a quelque peu nuancé sa position du mois de juin avec la fusion. Elle estime que la fusion doit rester une possibilité mais précise qu'à l'échelle de la Normandie il n'y a pas de souci. Elle ne s'oppose donc pas au processus de fusions alors que toutes les autres organisations, FSU, CGT, SGEN-CFDT et FO y sont toujours défavorables.

## **Présentation de l'expérimentation en Normandie : intervention du recteur de Caen**

Après avoir fourni quelques données statistiques, il souligne qu'il y a une identité normande (sic !) et que la fusion est une réunification. Il évoque la DIAFPIC dont le but était d'être opérationnel pour les partenaires extérieurs. En ce qui concerne le projet territorial, il souhaite une équité entre le rural et l'urbain. Les 5 DASEN doivent réfléchir à une meilleure adéquation entre les circonscriptions du Premier degré et les collectivités territoriales et leurs divers regroupements.

**Intervention de François FERRETTE,  
co-secrétaire académique de CAEN du SNASUB-FSU,  
Secrétaire général-adjoint du SNASUB-FSU,  
intervenant au titre d'expert de la FSU**

### **Les académies de Caen et de Rouen confrontés à la réforme territoriale : la DAFPIC**

Les académies de Caen et de Rouen sont confrontées depuis 2016 à une nouvelle forme administrative, en bi-site, avec la création de la DIAFPIC (Délégation interacadémique à la formation professionnelle initiale et continue) sur laquelle il est intéressant de s'arrêter un instant puisqu'elle peut être considérée comme un modèle-type de ce qui va advenir dans un futur proche pour d'autres services.

La mise en place de ce service a été contestée dès le départ par la FSU qui y voyait un affaiblissement de la qualité du service rendu. Au CTA du 10 novembre 2016, les autorités académiques ont annoncé que le chef de service, le DAFPIC, aura un bureau à Caen et un autre à Rouen avec 50% de son temps sur chaque site. Il sera épaulé de deux adjoints ayant eux-mêmes une présence à mi-temps sur chacun des deux rectorats. Dans les faits, les personnels constateront une carence dans la présence effective de l'encadrement. La DIAFPIC rencontrera des dysfonctionnements variés, notamment par le non-respect du rythme réglementaire des réunions du CCAFCA depuis la création du service.

### **Après l'annonce d'un seul recteur pour les deux académies (septembre 2017)**

A la rentrée 2017, les organisations syndicales ont été invitées à une réunion par le recteur de Caen qui annonçait notamment que deux conseillers techniques seraient recrutés avec un périmètre d'intervention sur les deux académies et qu'il était en attente de publication du décret permettant d'administrer l'académie de Rouen. Il annonçait en outre un travail de rapprochement des pratiques entre les deux académies.

Pour aider à la réflexion des autorités académiques, un cabinet de conseil, Eurogroup, avait été sollicité. Les organisations syndicales s'inquiétaient déjà que cette convergence de pratiques ne glisse vers une convergence organisationnelle.

## **Un doute plane : convergences des pratiques ou des organisations ?**

Cette inquiétude s'est de nouveau exprimée lors du CTSA du 12 décembre 2017 au cours duquel les autorités académiques ont répondu que l'objet du cabinet de conseil n'est « *ni un audit ni un travail sur le fond, mais un accompagnement méthodologique* ». Elles précisait par ailleurs que « *l'administration était dans un travail de convergences des méthodes et non pas de réorganisation* » (cf. PV CTSA).

La FSU prend connaissance d'un document communiqué le 18 janvier à des chefs de division et de services conçu par le cabinet de Conseil Eurogroup. Celui-ci met en perspective pour la Division des Examens et Concours « *une rationalisation attendue* » et le justifie par l'« *absence d'intérêt à maintenir deux activités au sein d'une même académie* ». Ce document vise pour la DEC, une : « *Limitation du doublonnage* » et des « *Economies par mutualisation* ». Des formulations d'Eurogroup étonnent, comme celles-ci : « *académie de Normandie* », ou « *modèle d'académie unifiée* ». Le document sort donc du cadre des convergences des méthodes dont parlaient encore les autorités académiques en décembre 2017.

On comprend que ce document d'Eurogroup a été un coup de tonnerre dans un ciel déjà pas très serein. Il a donné le sentiment d'un jeu de dupe pour les personnels. Il devenait de plus en plus clair que la simple convergence de pratiques masquait en réalité une fusion qui ne disait pas son nom.

### **Les personnels opposés à la fusion et pas dupes**

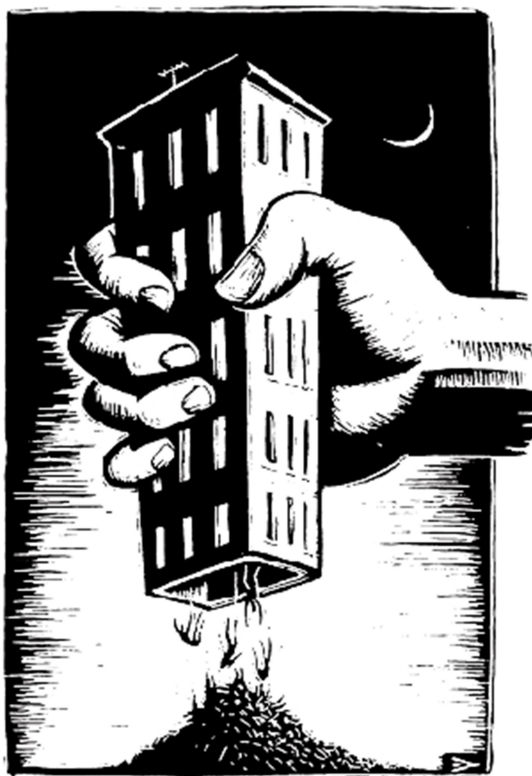
Les services académiques fonctionnent évidemment grâce aux personnels en place. Nous leur avons donné la parole sur l'avenir des services avec une votation pour qu'ils puissent donner leur point de vue. Sur les 227 votants, 217 se sont exprimés contre toute fusion des académies de Caen et de Rouen, 8 pour la fusion et 2 abstentions ou nul. 96% des votants se déclaraient totalement opposés à toute fusion. La participation a oscillé entre 40% au rectorat et 60% dans les DSDEN. L'opposition à la fusion était acquise dans toutes les DSDEN. Sur l'ensemble des personnels au rectorat, il n'y a qu'un seul vote favorable à la fusion sur 118 votants.



### **Rentrée 2018 : le recteur annonce une procédure en trois temps**

La lettre du ministre du 19 juillet adressée aux recteurs de régions académiques annonce un calendrier pour la fusion des académies. Pour la Normandie, le recteur de Caen invite les organisations syndicales le 11 septembre et annonce la méthode de travail retenue pour la fusion. Elle se fera en trois étapes : d'abord un projet éducatif normand puis une organisation territoriale et enfin une réorganisation des services académiques. Une structure-cible sera proposée en janvier 2019. Les réorganisations se dérouleront entre 2020 et 2022. En attendant, rien ne doit bouger. Or, une fois de plus, on constate dès cette rentrée des mesures organisationnelles à effet immédiats.

## Une réorganisation larvée dès septembre 2018 : la DEC de Caen et de Rouen



On apprend ainsi le 25 septembre que la cheffe de la DEC de Caen est déplacée en interne (elle devient correspondante handicap pour la région académique Normandie). Elle est remplacée depuis le 1<sup>er</sup> octobre par un administrateur qui devient en même temps chef de la DEC de Rouen. Dans ce jeu de chaise musicale, l'attaché affecté sur le poste de la DEC de Rouen devient chef de la DPE qui était vacant. On s'interroge d'ailleurs sur l'absence de publicité d'un poste vacant pour recruter un fonctionnaire. Il y a pourtant une obligation posée à l'article 61 de la loi du 11 janvier 1984 qui précise que : « *les autorités compétentes sont tenues de faire connaître au personnel, dès lors qu'elles ont lieu, les vacances de tous emplois* ».

### Fusion des GIP-FCIP dès 2019 : tous les agents non titulaires licenciés !

Enfin, il a été annoncé au Conseil d'administration du GIP-FCIP de Caen du 2 octobre que les GIP de Caen et Rouen seraient dissous et qu'un nouveau GIP-FCIP sera fondé au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 n'est pas là non plus respectée. Tous les agents non titulaires du GIP-FCIP de Caen vont recevoir d'ici fin octobre une lettre de licenciement avec une éventuelle reprise dans le nouveau GIP. L'ordre du jour du CA ne comportait pas de point sur la dissolution du GIP. Tout se passe dans la précipitation avec des affirmations contredites le lendemain.

### Quel dialogue social ?

La FSU de l'académie de Rouen avait envoyé un courrier le 10 novembre 2017 à leurs autorités académiques portant sur la vacance du poste de Chef du service académique de l'information et de l'orientation depuis fin septembre 2017. Ce courrier est resté sans réponse.

La FSU de l'académie de Caen a envoyé un courrier le 31 janvier 2018 pour disposer de l'intégralité du document d'Eurogroup. Un nouveau courrier est envoyé le 2 février 2018 pour une demande d'audience en urgence car des personnels s'inquiétaient du document d'Eurogroup. Ces lettres sont aussi restées sans réponse.

### Malaise dans les services

Les personnels estiment qu'il n'y a pas de transparence dans le processus de fusion et qu'ils traversent en fait une période de tension vive, de fragilisation des services. L'inquiétude pour leur propre stabilité professionnelle se traduit cette année par deux à trois fois plus de demandes de mutation pour les collègues ADJAENES ou SAENES par rapport aux années précédentes. Pour 2018, 14% des SAENES et 10% des ADAJENES du rectorat de Caen ont demandé une mutation.